

## **AGENT.E D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE**

### **« spécialité médiation sociale »**

*Recrutement sur tests visant la titularisation*

#### **FONCTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les agent.e.s d'accueil et de surveillance « spécialité médiation sociale » (ou « médiateur.rice.s ») assurent une mission de médiation préventive et d'accompagnement social par la veille dans les espaces publics et collectifs de la Ville de Paris.

Ils effectuent des maraudes pédestres et recherchent le contact avec tous les Parisiens. Ils répondent aux questions des usagers et préviennent les incivilités. Ils mènent également une action de veille et d'intervention visant à prévenir les rixes entre jeunes.

#### **Les activités principales :**

- Médiation sur l'espace public en après-midi et en soirée en direction de tous les usagers de l'espace (personnes vulnérables notamment) ; Prévention des nuisances et des incivilités, et résolution des « petits » conflits entre usagers de l'espace public (personnes marginalisées, voisins, familles, ...) ; Prévention des rixes entre jeunes : veille active et sensibilisation à la sortie ou à l'intérieur des collèges, des équipements jeunesse ou de tout autre zone signalée comme étant en tension ;
- Veille sociale auprès des publics vulnérables (sans-abri, enfants, personnes âgées, ...) en lien avec les services sociaux concernés ;
- Veille technique sur les équipements municipaux et l'espace public pour signaler les dysfonctionnements, assurer le rétablissement de la tranquillité publique et réduire les incivilités en lien avec les services techniques concernés ;
- Écoute et aide aux personnes en difficulté ; Accompagnement physique des personnes pour agir sur leur sentiment d'insécurité ; Relais et orientation auprès des administrations et acteurs du secteur.

#### **Les conditions d'exercice :**

Horaires spécifiques : Été de 15h48 à minuit et occasionnellement jusqu'à 2h du matin

Hiver de 13h48 à 22h et occasionnellement jusqu'à minuit.

Port d'une tenue spécifique

Activité exercée en extérieur et principalement à pied.

#### **PRÉ-REQUIS**

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- Formation et/ou expérience professionnelle dans le domaine appréciées (CAP Agent de prévention et de médiation, Bac pro AEPA, BPJEPS spécialité animateur, Formation qualifiante médiateur social AFPA, ...)
- Connaître les techniques d'observation et d'évaluation de situation
- Connaître les techniques d'écoute, de communication et de médiation
- Avoir des notions des dispositifs d'action sociale et de la réglementation applicable au secteur (cadre juridique d'intervention...)
- Connaître les gestes de premier secours
- Avoir les aptitudes physique (activité principalement réalisée à pied)
- Avoir le sens de l'observation et des responsabilités
- Savoir travailler en équipe
- Être à l'aise avec l'outil informatique ; aisance rédactionnelle (comptes rendus et rapports d'activités écrits et oraux)

#### **POUR CANDIDATER**

**Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris**, transmettez votre cv et votre lettre de motivation **en format Word** à [recrut.ei@missionlocaledeparis.fr](mailto:recrut.ei@missionlocaledeparis.fr)

Indiquez en objet du mail : **RSC AAS VDP**